



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
25 juillet 2001
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 septembre, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

Rapport d'examen pour l'Égypte*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Le contexte national.....	2-4	2
II. Cadre de coopération de pays	5-8	2
III. Exécution du programme.....	9-24	3
A. Élimination de la pauvreté et moyens d'existence durables	10-13	3
B. Promotion de la gouvernance	14-17	4
C. Protection de l'environnement et préservation des ressources naturelles	18-21	5
D. Promotion des femmes, composante intersectorielle.....	22-24	5
IV. Appui du PNUD au système des Nations Unies	25-28	6
Annexe		
État financier récapitulatif.....		8

* Le présent rapport est une synthèse des conclusions de l'examen. Le texte intégral est disponible dans la langue dans laquelle il a été soumis au Secrétariat du Conseil d'administration.



Introduction

1. En octobre et novembre 2000, l'équipe de pays a fait œuvre de pionnier en Égypte en examinant simultanément le premier cadre de coopération de pays (CCP) du PNUD et le programme de pays du FNUAP pour la période 1997 à 2001. Bien que le rapport d'examen de pays ait porté aussi bien sur le PNUD que le FNUAP, le présent document ne présente que la synthèse des conclusions et recommandations relatives au PNUD ainsi que les mesures convenues entre le Gouvernement et le PNUD.

I. Le contexte national

2. Durant la période antérieure au premier CCP, l'économie a poursuivi son adaptation à la réforme économique et au programme d'ajustement structurel qui a été lancé en 1991. Depuis le début du premier CCP, l'économie a enregistré une nette amélioration. L'application diligente et cohérente de la réforme économique et du programme d'ajustement structurel par le Gouvernement a permis non seulement de stabiliser l'économie au cours de la première moitié des années 90, mais également d'obtenir des taux de croissance du produit intérieur brut réel (PIB) de 5,7 % en 1998 et de 6 % en 1999. À l'heure actuelle, toutefois, il y a quelques doutes sur le maintien de la croissance à ce rythme. Un ralentissement de l'économie en cette période n'affecterait pas seulement les processus en cours de réforme économique, mais pourrait aussi freiner les récentes initiatives prises par le Gouvernement en faveur du secteur social.

3. Le développement social n'a pas progressé au même rythme que le progrès économique et se trouve confronté à de multiples défis. Des disparités notables existent entre les provinces ainsi qu'au sein de chaque province en terme d'accès à l'éducation et aux soins de santé et de qualité des services ainsi qu'en termes de possibilités de participation effectives aux activités économiques en émergence. La nécessité est dès lors apparue de planifier la croissance en la fondant sur l'équité. Le nombre des nouveaux arrivés sur le marché du travail chaque année s'élève à plus de 600 000 selon les estimations. L'absorption de ces nouveaux arrivés constitue probablement le plus grand défi posé au développement du pays – en particulier en raison des grandes variations de qualifications et de compétences des demandeurs d'emploi produits par les systèmes

éducatifs et de formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins de l'économie.

4. Il est important de noter que dans le contexte du total de l'aide publique au développement (APD) consentie à l'Égypte – approximativement 2 milliards de dollars par an - la contribution totale apportée par les 22 organismes du système des Nations Unies en Égypte est relativement modeste, de l'ordre de 50 à 55 millions de dollars par an. Pour établir une comparaison, la contribution d'une seule instance d'aide bilatérale, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), s'élève à environ 800 millions de dollars par an. Le profil des organismes du système des Nations Unies en Égypte reflète la haute estime de l'Égypte à l'égard de l'Organisation des Nations Unies. De ce fait, les organismes du système parviennent à obtenir un impact sensiblement plus élevé eu égard à la part qu'ils représentent sur le montant total de l'APD.

II. Cadre de coopération de pays

5. Conformément aux objectifs de développement du Gouvernement, les interventions du PNUD appuient les quatre grands domaines suivants du programme : a) élimination de la pauvreté et moyens d'existence durables; b) protection de l'environnement et utilisation durable des ressources naturelles; c) promotion de la gouvernance; et d) promotion des femmes, composante intersectorielle du programme.

6. L'équipe d'examen a relevé l'existence d'un fort sentiment de partenariat entre le Gouvernement et le PNUD. Le Gouvernement accorde un appui considérable aux activités du PNUD, ce qui se reflète dans les niveaux élevés de ses contributions au titre de sa participation aux coûts des activités du programme. Ces contributions ont représenté 61,2 % du montant total des dépenses prévues d'un peu plus de 104 millions de dollars au titre du premier CCP. Toutefois, la diminution des ressources ordinaires du PNUD est devenue un sujet de préoccupation pour le Gouvernement. L'équipe d'examen a souligné que pour maintenir le niveau actuel d'exécution du programme - financé grâce à la participation gouvernementale aux coûts – le PNUD devra être en mesure de disposer d'une masse critique suffisante pour appuyer l'Égypte au titre de ses ressources ordinaires. Elle a recommandé que le bureau de pays poursuive de façon plus active la mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds bilatéraux et du secteur privé tandis que le Gouvernement devrait

inciter les donateurs à accorder leur plein appui au bilan commun de pays et au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

7. Bien qu'il n'y ait pas eu de réorientations notables du CCP au cours de la phase actuelle de programmation, le bureau de pays a entrepris des efforts concertés en vue de renforcer son rôle de plaidoyer et d'appui à l'élaboration de politiques tout en assurant une convergence stratégique des activités des programmes. L'équipe d'examen a pris note du fait que les efforts du PNUD en matière de politiques et de plaidoyer ont remporté un succès notable en faisant accorder une place plus importante aux questions de développement humain. L'équipe d'examen a relevé la double priorité énoncée dans le descriptif de la mission du bureau de pays : plaidoyer pour des politiques favorables à un développement humain durable et appui aux activités opérationnelles du Gouvernement. L'équipe d'examen a toutefois noté que des difficultés étaient susceptibles de se présenter en tentant d'aboutir à un équilibre stratégique dans l'utilisation de ressources limitées au titre de ces deux domaines d'intervention.

8. En vue de renforcer son rôle relatif à l'élaboration des politiques et au plaidoyer ainsi que pour donner une convergence stratégique aux programmes, le bureau de pays a réorganisé l'appui au CCP en cours en mettant en place quatre équipes de programmation : politiques et plaidoyer, gouvernance, environnement et création d'emplois. L'équipe d'examen a noté que ces domaines de programmation demeurent pertinents pour le prochain CCP, non seulement parce que chacun des domaines recouvre un très large champ d'activités, mais aussi parce qu'ils reflètent les priorités nationales du développement. En vue d'assurer une meilleure cohérence et un cadre aux activités menées au sein de chacun des domaines thématiques, l'équipe de pays a recommandé que le bureau de pays envisage d'élaborer des directives opérationnelles qui définissent l'objectif thématique et stratégique dans chacun des domaines lors de l'élaboration du deuxième CCP.

III. Exécution du programme

9. L'examen de l'exécution du programme a principalement porté sur les quatre domaines prioritaires du premier CCP. Le montant total des ressources (dépenses effectives et prévues) pour la période de 1997 à 2001 s'élevait à 104 millions de dollars. Les pages qui suivent présentent une synthèse des conclusions et des

recommandations correspondantes de l'équipe d'examen ainsi que les mesures convenues entre le Gouvernement et le PNUD.

A. Élimination de la pauvreté et moyens d'existence durables

Conclusions

10. L'élaboration d'une stratégie nationale spécifique d'élimination de la pauvreté a progressé très lentement, principalement en raison de la conviction du Gouvernement que l'élimination de la pauvreté était partie intégrante du développement social et par conséquent ne devait pas être traitée séparément. Les activités de plaidoyer du PNUD menées en amont ont cependant remporté un succès notable en faisant progresser l'ordre du jour gouvernemental en matière de développement social en appuyant l'organisation d'une conférence nationale sur le développement social au cours de laquelle le Président et le Premier Ministre ont pris la parole. Outre sa contribution au débat national sur le développement social, le PNUD a également contribué à l'élaboration de politiques nationales d'élimination de la pauvreté et à faire progresser les questions de développement social au moyen des Rapports sur le développement humain en Égypte. Des aspects tels que les dépenses du secteur social, l'éducation et la pauvreté ont été analysés de façon approfondie dans les livraisons précédentes du Rapport national sur le développement humain. Le PNUD a également organisé des séminaires de haut niveau sur les politiques ayant trait à la pauvreté, y compris le traitement des déchets solides, l'approvisionnement en eau potable et la mise en valeur des ressources humaines. Le PNUD appuie à l'heure actuelle l'élaboration d'un programme national de l'emploi. L'éducation et le renforcement des compétences des femmes et des filles en vue de faciliter leur entrée sur le marché du travail en constitueront un volet important.

11. Parallèlement à ses activités de plaidoyer en amont, le PNUD a appuyé en aval des activités pilotes visant à atténuer la pauvreté et créer des moyens d'existence durables. Compte tenu de la limitation des ressources face à l'étendue de la pauvreté et à l'ampleur des problèmes sociaux, il serait déraisonnable d'escompter que le CCP ait un impact visible sur la satisfaction des besoins essentiels et sur les disparités socioéconomiques. Plutôt que de tenter d'obtenir un impact en agissant seul, le PNUD a utilisé le montant-

cible de ses ressources ordinaires (MCARB) pour obtenir un effet de levier sur les ressources considérables des donateurs et du Gouvernement aux fins de réduction de la pauvreté par le biais du Fonds social de développement.

Recommandations

12. Compte tenu du montant de l'appui du PNUD au programme eu égard à l'ampleur des problèmes sociaux et de la pauvreté en Égypte, plutôt que de chercher à obtenir un impact en agissant seul, le PNUD devrait lutter contre la pauvreté au moyen d'interventions en amont, susceptibles d'exercer un effet multiplicateur puissant, tels que le plaidoyer ainsi qu'en appuyant des activités pilotes susceptibles d'être reproduites à grande échelle.

Mesures convenues

13. Le Gouvernement et le PNUD ont approuvé cette recommandation et veilleront à ce que les nouveaux projets s'y conforment durant les phases d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre. À l'avenir, l'appui du PNUD visera à plaider en faveur de la stratégie nationale de développement social récemment adoptée et à la traduire en programmes d'action ainsi qu'à promouvoir des opportunités d'emploi décent pour le grand nombre toujours croissant de jeunes chômeurs.

B. Promotion de la gouvernance

Conclusions

14. Dès le début du premier CCP, le bureau de pays s'est attaché à centrer davantage ses activités en créant un groupe de programmation thématique de la gouvernance. Le défi d'établir un équilibre stratégique entre les activités relatives aux politiques et au plaidoyer et l'appui aux activités opérationnelles constitue l'une des tâches clefs imparties à ce groupe. La raison principale tient au fait que l'appui du PNUD aux activités opérationnelles ne se conforme pas aisément à un cadre stratégique préétabli, en particulier si des requêtes d'appui comprennent la participation du Gouvernement aux coûts, alors que celle-ci en représente pratiquement la totalité.

15. L'importance d'une planification participative, décentralisée et axée sur les besoins des populations est désormais reconnue par le Gouvernement comme l'une des conditions pour réaliser une croissance équilibrée

entre les provinces. Le Gouvernement a lancé un certain nombre d'initiatives visant à intégrer des méthodologies de développement participatives, décentralisées et axées sur les besoins des populations ainsi qu'à recueillir les données nécessaires à l'établissement de cartes grâce aux systèmes d'information géographique (SIG) et d'autres moyens. Les projets appuyés par le PNUD ont joué un rôle important dans la mise en œuvre de ces initiatives. Ce dernier a réussi à forger des partenariats et à conquérir l'estime du Gouvernement, ce qui lui a permis de lancer de nouvelles activités dans les domaines de droits de l'homme et du déminage.

Recommandations

16. Le haut degré de confiance témoigné par le Gouvernement au PNUD se traduit par le très large recours fait aux projets du PNUD pour offrir un appui opérationnel à des institutions clefs et pallier des carences critiques de capacités en mettant en place des « groupes d'appui technique » dans les domaines cruciaux. Parer à ces carences est important pour le Gouvernement car cela lui permet de maintenir un rythme soutenu dans la mise en œuvre des réformes et de l'agenda du développement. Tandis que cette procédure accélérée pour combler les lacunes est essentielle et mérite de bénéficier de l'appui du PNUD, ce dernier doit veiller grâce à son rôle en matière de politiques et de plaidoyer que l'objectif de réaliser à long terme des réformes durables – cruciales pour la restructuration des institutions et le renforcement des capacités institutionnelles – ne perde pas son élan.

Mesures convenues

17. Le renforcement des capacités sera une composante essentielle et une activité de tous les groupes d'appui technique mis en place par le PNUD au sein des ministères clefs. Dans le deuxième CCP, le PNUD a décidé, avec l'accord du Gouvernement, de concentrer son assistance sur la gouvernance et le développement institutionnel dans les domaines suivants : décentralisation, développement et planification participatifs et administrations locales; appui au renforcement des capacités des trois branches du Gouvernement (exécutif, législatif et judiciaire) ainsi qu'à la réforme électorale; assistance technique à la gestion économique et financière; mobilisation de la science et de la technologie en faveur du développement; et droits de l'homme.

C. Protection de l'environnement et préservation des ressources naturelles

Conclusions

18. L'appui du PNUD a permis de faire face aux problèmes écologiques fondamentaux de l'Égypte en se penchant à la fois sur les mécanismes de gestion de l'environnement et sur les questions écologiques clefs. Dans le domaine de la gestion de l'environnement, le PNUD a appuyé la création d'une unité des politiques en vue de renforcer les capacités de l'Agence égyptienne de l'environnement ainsi que celles du Ministère de l'environnement; la reformulation du programme national d'action pour l'environnement; et l'élaboration d'une communication nationale sur le changement climatique. Au microniveau, le PNUD a appuyé un large éventail d'activités portant notamment sur le changement climatique, la diversité biologique, les eaux internationales et la protection de la couche d'ozone.

19. Le PNUD a lancé en 1992 le Fonds d'initiative locale pour l'environnement urbain (LIFE) comme programme pilote à l'échelle mondiale. Son principal objectif était de promouvoir et de démontrer la valeur du dialogue entre les instances locales et de solutions communautaires aux problèmes écologiques des zones démunies ainsi que d'influer sur les pratiques et les politiques. En vue de démontrer l'apport des solutions locales aux problèmes de l'environnement urbain, de renforcer les partenariats et influer sur les politiques, LIFE a mis au point une démarche fondée sur trois étapes : amont-aval-amont qui s'appuie sur le dialogue entre instances locales pour forger des partenariats visant à s'attaquer aux problèmes de l'environnement confrontant les pauvres en zones urbaines. En Égypte, le PNUD a fourni une assistance pour renforcer la société civile en appuyant des organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que leur participation à la formulation du programme national d'action pour l'environnement. Les projets LIFE ont également réussi à intégrer l'égalité entre les sexes au niveau de la formulation des projets. Une approche participative a également été adoptée pour la formulation et l'élaboration du programme national d'action pour l'environnement.

Recommandations

20. Il conviendrait d'envisager de consolider les projets environnementaux en vue de maximiser leurs effets compte tenu des limites imposées aux ressources disponibles ainsi que des liens avec d'autres activités pertinentes visant à lutter contre la pauvreté et concernées par les questions de population.

Mesures convenues

21. Le programme relatif à l'environnement représente approximativement 26 % du montant total des ressources du PNUD pour l'exercice de programmation en cours, de l'ordre de 37,8 millions de dollars. Il convient de mentionner que le modeste montant de 4,5 % de ces fonds relève du montant-cible pour l'allocation des ressources ordinaires (MCARB), à l'opposé des de 95,5 % qui proviennent de fonds tels que le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), du Protocole de Montréal, de Capacités 21 et de la participation aux coûts du Gouvernement. Davantage de liens seront toutefois établis en vue de maximiser les effets des projets relatifs à l'environnement sur d'autres secteurs que l'économie, en mettant l'accent sur les questions de population et de lutte contre la pauvreté. Entre-temps, il conviendrait d'accorder une attention particulière à des projets tels que le programme PNUD/FEM de microfinancements qui appuie la participation communautaire dans la mise en œuvre de projets environnementaux à petite échelle en vue de produire des effets bénéfiques au niveau local qui ont une incidence directe en matière d'atténuation de la pauvreté, de diminution des risques de santé et de dégradation de l'environnement. Le Lake Manzala Engineered Wetland Project constitue un autre exemple qui montre comment une technologie d'un coût abordable de traitement des eaux usées peut être utilisée dans la pisciculture. Suite aux recommandations qui ont été faites, des liens seront instaurés entre le Fonds social de développement qui leur fournira une assistance et les petites entreprises engagées dans la pisciculture.

D. Promotion des femmes, composante intersectorielle

Conclusions

22. Le PNUD a été l'une des premières organisations à réaliser la nécessité d'intégrer l'égalité entre les sexes dans le développement de l'Égypte. Il a lancé nombre

de projets à cette fin dans de multiples domaines. Afin d'améliorer l'accès des femmes au crédit et leur participation politique en qualité d'électrices, il a mis en oeuvre un projet pilote dans la Province d'Ismaïlia dont l'objectif était de doter les femmes pauvres de cartes d'identité. Le PNUD a également collaboré à l'élaboration d'un dossier d'information sur l'égalité entre les sexes ainsi qu'au contre-rapport des ONG nationales sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, organisé un séminaire national sur les femmes occupant des postes de direction, renforcé les centres de santé féminine dans deux villages, et fourni un appui au Conseil national chargé de la condition féminine au titre d'un programme commun des Nations Unies, réunissant le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Recommandations

23. Des thèmes intersectoriels tels que l'égalité entre les sexes devraient être intégrés dans l'élaboration et la mise en oeuvre de tous les projets du PNUD. Certains projets en témoignent, comme celui de la gestion de l'environnement, mais cette pratique doit encore être généralisée. Il conviendrait que le PNUD envisage de créer un mécanisme central de contrôle afin d'assurer que ces thèmes soient intégrés systématiquement dans l'élaboration et la mise en oeuvre de tous les projets.

Mesures convenues

24. L'égalité entre les sexes devrait être intégrée dans les directives stratégiques élaborées par les équipes de programmation du PNUD avant que ne débute le deuxième CCP. L'unité des politiques du PNUD en commun avec le service de liaison de la parité entre les sexes serviront de mécanisme central de contrôle afin d'assurer que les thèmes intersectoriels soient systématiquement intégrés dans l'élaboration et la mise en oeuvre de tous les projets. Dans le cadre du Programme d'action de Beijing, le PNUD continuera de fournir un appui au Conseil national de la condition féminine pour la mise au point définitive du programme national d'action de promotion des femmes ainsi que pour l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les programmes du PNUD et dans les plans nationaux de développement. Le PNUD plaidera aussi pour la démarginalisation des femmes chefs de foyer et soutiendra

les services en matière de santé de la reproduction destinés aux femmes.

IV. Appui du PNUD au système des Nations Unies

Conclusions

25. En 1999, les organismes du système des Nations Unies en Égypte ont décidé d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale qui demandaient une plus grande cohérence et une efficacité accrue des activités opérationnelles des organismes du système des Nations Unies. Un processus d'harmonisation de formulation de programmes, de suivi et d'évaluation communs des programmes de pays des organismes des Nations Unies en Égypte a été lancé. Dans le cadre de cette initiative, un effort interinstitutions sous l'égide du Coordonnateur résident a été entrepris pour préparer un bilan commun de pays dans sept domaines thématiques avec l'UNICEF pour chef de file, et le plan-cadre des Nations Unies pour le développement avec le FNUAP comme chef de file.

26. Le premier essai d'examen commun à mi-parcours du premier CCP et du programme de pays du FNUAP a représenté un autre pas en avant dans la voie du renforcement de la cohérence et de l'efficacité des programmes du système des Nations Unies. Il est important que les activités de l'équipe de pays des Nations Unies ne soient pas freinées par des goulets d'étranglement réels ou perçus, attribués aux règles, règlements et procédures de leurs sièges ou de leurs organes directeurs. Il convient de relever qu'un rapport distinct, « La conduite d'un bilan commun des organismes des Nations Unies en Égypte : problèmes et recommandations », a également été rédigé par l'équipe d'examen. Ce rapport a évoqué les problèmes, les procédures et les pratiques propres aux examens de pays menés par les cinq organismes participants du système des Nations Unies (le Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial). Le rapport a également formulé des recommandations relatives aux mesures que l'équipe de pays pourrait prendre pour faciliter la conduite de bilans communs. Le texte intégral du rapport est disponible auprès du Secrétariat du Conseil d'administration.

Recommandations

27. Il est recommandé d'établir un mécanisme efficace de suivi et de coordination des examens annuels et à mi-parcours du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en vue du prochain cycle de programmation des organismes du système des Nations Unies. Lors de ces examens, présidés par le Coordonnateur résident et le Ministère des affaires étrangères au nom du Gouvernement, chacun des organismes du système des Nations Unies et chacun des ministères concernés et instances participantes devraient présenter une « fiche de bilan » sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la poursuite des objectifs du programme. La participation de tous les organismes des Nations Unies présents en Égypte, des ministères homologues et d'autres instances du Gouvernement permettrait d'obtenir des informations sur : a) les doubles emplois entre les organismes des Nations Unies et entre les ministères et autres instances; b) les domaines qui accusent un retard; et c) les goulets d'étranglement qui ont été identifiés et les solutions potentielles.

Mesures convenues

28. Au moins une réunion d'examen annuel en vue d'évaluer les progrès effectués dans la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sera tenue, coprésidée par le Coordonnateur résident et le Ministère des affaires étrangères au nom du Gouvernement. En sa qualité de tuteur de la fonction de Coordonnateur résident, le PNUD veillera à ce que les arrangements de coordination appropriés dans le cadre du système de coordonnateur résident soient mis en place. Cela facilitera le suivi de la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et permettra de tirer le meilleur profit des conclusions de la réunion d'examen annuelle.

Annexe

État financier récapitulatif

Pays : Égypte			
Période couverte par le CCP : 1997-2001			
Période couverte par l'examen de pays : janvier 1997-novembre 2000			
	<i>Montant affecté du CCP^a</i>	<i>Montant prévu pour la période considérée</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour la période considérée</i>
<i>Ressources ordinaires</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
Report estimatif du CIP	950	950	950
MCARB 1.1.1 et 1.1.2 (66,7% du MCARB 1.1.1)	23 893	15 958	13 924
MCARB 1.1.3	–	–	–
Autres ressources	–	–	–
AEPP/PAS	452	907	688
Total partiel	25 295	17 455	14 932
	<i>Montant cible pour le CCP^b</i>	<i>Montant mobilisé pour la période considérée</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour la période considérée</i>
<i>Autres ressources</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
Participation aux coûts du Gouvernement	36 800	45 950	44 266
Participation aux coûts de tiers	3 351	9 400	4 073
Fonds, fonds d'affectation spéciale et autres ressources	29 475	40 340	7 067
Dont :			
MDGD	300	–	–
Fonds arabe contre la pauvreté	475	–	–
FEM	16 000	6 400	4 215
Capacités 21	700	554	461
Protocole de Montréal	12 000	3 386	2 391
Total partiel	69 296	65 690	55 406
Total général	94 921	83 145	70 338

^a Calculé au prorata de la période considérée.

^b Calculé au prorata de la période considérée.

Abréviations : CIP : chiffre indicatif de planification; MCARB= montants cibles pour l'allocation des ressources ordinaires; AEPP = Appui à l'élaboration des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; MDGD = Division du renforcement de la gestion de la bonne gouvernance; FEM = Fonds pour l'environnement mondial.